

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 16 août 2021

L'ONF est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (ami) : renouvellement forestier

Doté de 95 M€ d'euros du plan France Relance, l'AMI en faveur du **renouvellement forestier** se clôturait en janvier dernier après avoir suscité un très fort engouement.

Lancé le 3 décembre 2020, l'AMI avait pour objectif de **privilégier le regroupement des propriétaires forestiers** grâce la sélection d'opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois. Ces derniers ont pour mission de :

- identifier/démarcher/conseiller et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par le volet « Renouvellement forestier » du Plan de relance ;
- regrouper les dossiers de ces propriétaires et représenter ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction ;
- sécuriser la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles dans des conditions garantissant la qualité des prestations fournies et le respect des délais prescrits.

Cet AMI démontre une forte mobilisation des acteurs de la filière, en faveur du renouvellement forestier.

Au niveau national

Ainsi, 35 lauréats ont été retenus sur la base de leurs compétences en matière de **gestion durable forestière**, du sérieux de leurs projets et de leur cohérence avec les enjeux du changement climatique, et notamment la crise des scolytes.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le projet à 1 millions € est piloté par l'Office national des forêts (ONF) sur une période de 2 ans. **100 000 arbres sur 250 hectares** ont prévus d'être plantés, dans plusieurs forêts domaniales. Environ 20% de ce programme sera réalisé cet automne.

L'objectif est de reconstituer des forêts domaniales dépérissantes ou vulnérables au changement climatique.

Ces crédits du plan de relance sont alloués directement par le ministère de l'agriculture à l'ONF gestionnaire des forêts domaniales et ne font pas l'objet d'un appel à projets : **l'Etat finance la reconstitution de son patrimoine forestier.**

Le pin sylvestre représente 35% de la surface boisée du département et une partie des arbres est âgée d'une centaine d'année. Selon l'ONF, cette essence est vulnérable en raison du changement climatique.

Pour ce faire, 25% des 250 hectares seront composés de quatre nouvelles essences de conifères qui résisteront davantage à la sécheresse :

- le pin d'Alep ;
- le pin de Saizmann ;
- le cèdre de l'Atlas ;
- le sapin de Céphalonie.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex